

<http://clg-ronsard-mer.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1235>



Téléphones portables

- Direction -

Date de mise en ligne : mercredi 14 octobre 2020



Copyright © Collège Pierre de Ronsard - Mer - Tous droits réservés

Mesdames et Messieurs les parents, les élèves,
Nous rencontrons de plus en plus fréquemment des problèmes avec des élèves qui prennent des photos ou des vidéos au collège, parfois même dans les cours ou les vestiaires en EPS.

Je vous rappelle qu'en vertu de la loi du 3 août 2018, tout usage du téléphone portable est interdit au collège, mais tout particulièrement ces captures d'images. En cas de non-respect de cette règle, le téléphone est confisqué et ne pourra être récupéré que par les responsables légaux. L'élève s'expose à une punition ou une sanction.

Les photos prises dans les vestiaires d'EPS, par exemple, peuvent rapidement amener à des dépôts de plaintes d'élèves apparaissant dénudés sur les images.

Le risque que ces images soient déposées sur les réseaux sociaux est également très important, parfois seulement pour s'amuser, mais les dérives de cyberharcèlement sont fréquentes. Les "défis" susceptibles de mettre en danger les

élèves sont aussi une conséquence possible de ce phénomène.

Je vous rappelle que la règle est que, si l'élève est en possession de son téléphone, celui-ci doit être dans le sac et éteint.

L'idéal étant néanmoins que les téléphones restent à la maison.

[http://clg-ronsard-mer.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-ronsard-mer/local/cache-vignettes/L279xH400/affiche_portable-e6b39.jpg]

La Principale,

P.Marchand-Grésy